

Rapport n°8 :**Liquidation association Polytechnicum**

Rapporteur (s) :	Luc JOHANN – Administrateur provisoire
Service – personnel référent	Emmanuel PARIS – Responsable des affaires juridiques
Séance du Conseil d'administration	26 septembre 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

L'association Polytechnicum a été dissoute en 2018 puisque cette dernière s'est structurée depuis cette date autour d'un Pôle (Pôle Ingénierie et Management). Il s'agit donc d'une dissolution volontaire de ses membres.

Le Président (Monsieur Bernard Cretin) et le trésorier (Monsieur Ghislain Montavon) de l'ex-association sont en charge de la liquidation.

Le principe de la cession à UBFC a été validée par l'Assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'association (cf. pièce jointe).

La liquidation ne comprend pas de procédure de reprise d'apports par ses membres.

Pour sécuriser la transmission, il est proposé de poser la condition que toutes les créances doivent être épurées et tous les contrats doivent être résiliés avant la transmission des actifs à UBFC.

Pour la parfaite information des administrateurs, au jour de la liquidation :

- l'essentiel des actifs mobiliers avait déjà été transféré à UBFC ;
- la situation financière faisait état d'un solde positif de 19 529.73 euros sur deux comptes ;

D'autres biens ou droits peuvent être encore identifiés.

Quoiqu'il adienne, l'état de liquidation de l'association sera transmis au Conseil d'administration d'UBFC.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'acceptation des actifs de l'association Polytechnicum en vertu de l'article 12 12° et 13° des statuts d'UBFC, épurés de toutes les créances et autres engagements conventionnels.

Pièce jointe :

- PV de dissolution – AG extraordinaire du 14 novembre 2018

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2018

<i>Membres présents ou représentés par procuration :</i>	
ARMBRUSTER Vincent	Directeur d'ISIFC
BAHI Jacques	Président de l'Université de Franche-Comté (UFC) Représenté par Philippe PICART
BERNARD Yves	Directeur de l'ITII Franche-Comté Pouvoir à Ghislain MONTAVON
BOURCIEU Stéphan	Président du Directoire BSB Secrétaire de l'association Pouvoir à Bernard CRETIN
CRETIN Bernard	Directeur de l'ENSMM Président de l'association
DIPANDA Albert	Directeur de l'ESIREM
HERVE Fabrice	Directeur de l'IAE Dijon Pouvoir à Albert DIPANDA
JAUZEIN Michel	Directeur de l'ENSAM - Cluny Représenté par Xavier NOIROT
LE MOYNE Luis	Directeur de l'ISAT Vice-président de l'association Présent par Visio-conférence
MONTAVON Ghislain	Directeur de l'UTBM Trésorier de l'association
REBSAMEN François	Président de Dijon Métropole Pouvoir à François ROCHE-BRUYN
RIGUET Véronique	Directrice Déléguée de l'ITII Pôle formation 58-89 Pouvoir à Luis LE MOYNE
ROCHE-BRUYN François	Directeur d'AgroSup Dijon
SCHAUSS Dominique	Vice-Président en charge de d'Enseignement Supérieur et la Recherche Communauté d'agglomération du Grand Besançon Pouvoir à Vincent ARMBRUSTER
<i>Membres absents et/ou excusés</i>	
BONNIN Alain	Président de l'Université de Bourgogne (uB)
DETREZ Claude	Délégué Régional-Adjoint DRRT
MARILLEY Dominique	Directrice-Adjointe Recherche et enseignement supérieur Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
<i>Invité(e)s présent(e)s</i>	
MARCHAND Christèle	Coordonnatrice du pôle d'ingénierie et de management d'UBFC

<i>Invité(e)s absent(e)s et/ou excusé(e)s</i>	
BRACHOTTE Gilles	Vice-Président délégué aux formations technologiques et professionnelles - Université de Bourgogne
HAMEAU Denis	Conseiller délégué Enseignement Supérieur et Innovation Dijon Métropole
GREVEY Dominique	Délégué Régional DRRT Bourgogne Franche-Comté
MARTIN-VIEILLARD Cécile	Chargée de Mission Enseignement Supérieur Dijon Métropole
MUYARD Frédéric	Vice-Président formation initiale, continue et apprentissage en charge de la commission formation et vie étudiante Université de Franche-Comté

Les statuts de l'association Polytechnicum de Bourgogne Franche-Comté ont été présentés à l'AGO le 2 juin 2010.

Membres actifs et de droit :

Le Polytechnicum de Bourgogne Franche-Comté regroupe les composantes de l'Université de Bourgogne (ESIREM, ISAT, IAE de Dijon) une composante de l'Université de Franche-Comté (ISIFC) ainsi que les écoles et instituts suivants : ENSMM, UTBM, ESC Dijon (devenue ESC Dijon-Bourgogne), ITII Bourgogne (Pôle formation 58-89), AGROSUP Dijon, ENSAM Cluny.

Membre entrée depuis la création de l'association : l'ITII Franche-Comté.

Membre sorti depuis la création de l'association : IAE-UFC.

Membres associés :

- La Région Bourgogne, la Région Franche-Comté, regroupées en 2015 en Région Bourgogne Franche-Comté
- La CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Dijon Métropole : Communauté urbaine de Dijon

Le 14 novembre 2018 à 14 h 00, les membres de l'association Polytechnicum BFC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à son siège de Dijon sur convocation écrite, signée du Président et envoyée par courrier électronique en date du 31 octobre 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, « l'Assemblée », est présidée par le Président, M. Bernard CRETIN.

Il a été établi une feuille de présence, signée par tous les membres présents physiquement, ou visée par le Président pour les membres présents par visio-conférence, et demeure annexée au présent procès-verbal.

Il est à noter que, en référence à l'article 16 des statuts de l'association « Pour la

validité des décisions, un tiers des membres doivent être présents physiquement ou par téléconférence ».

La feuille de présence permet de constater que 14 membres votant à l'Assemblée Générale Extraordinaire (dont 8 par procuration) sur 17 sont présents ou représentés. En conséquence, le quorum est atteint.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✻ Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2018
- ✻ Proposition de dissolution de l'association par le Président
- ✻ Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs
- ✻ Affectation des actifs restants
- ✻ Résolutions soumises au vote
- ✻ Questions diverses

Début de la réunion : 14 h 15

Allocution de bienvenue :

M. Bernard CRETIN, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée et remercie particulièrement François ROCHE-BRUYN, pour son accueil au sein de son établissement.

✻ **Approbation du PV de l'AG du 23 mars 2018**

Avant l'approbation quelques corrections sont demandées :

- Page 3_1^{ère} ligne : Il faut lire : « le 23 mars 2018 au lieu de 8 mars 2018.
- Page 4_ligne 23 : Ajouté le mot « invité » à la phrase « L'UTBM, en tant que partenaire de Xi'an Jiaotong University est également invité. »
- Page 5_ligne 16 : « M. Bernard CRETIN, Président soumet alors aux votes des Assemblée la résolution suivante : » Ajouter un « s » à Assemblées ».
- Page 7_ligne 10 : « *Aucune question diverses n'a été proposée.* » Enlever un « s » à diverses.

Après avoir effectué la revue des corrections demandées, **l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve à l'unanimité le PV de l'Assemblée Générale du 23 mars 2018.**

✻ Proposition de dissolution de l'association par le Président

En date du 23 mars 2018 le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale ont décidé la dissolution de l'association.

Le président propose au vote la résolution suivante :

Première résolution : Dissolution de l'association

⇒ « L'association Polytechnicum est dissoute à compter de ce jour. »

L'Assemblée Générale Extraordinaire vote POUR la résolution à l'unanimité.

✻ Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Les membres de l'assemblée peuvent désigner un ou plusieurs liquidateurs pour réaliser les opérations de liquidation.

Le liquidateur peut être le président ou le trésorier, ou une personne extérieure physique majeure.

Un cabinet comptable ne peut pas être désigné liquidateur. En revanche l'association peut faire appel à un avocat, en tant que personne physique, qui valorisera la responsabilité de la liquidation dans ses honoraires de prestation.

Compte-tenu des éléments ci-dessus :

- Le Président propose la nomination du Président et du Trésorier de l'association comme liquidateurs.
- Le Président propose que les liquidateurs soient accompagnés par un organisme spécialisé.
- Le Président propose qu'une partie des actifs soit conservée pour faire face à d'éventuelles factures restées impayées.

✻ Affectation des actifs

Il s'agit de :

1. Clore et solder les comptes : Les liquidateurs nommés se chargeront de solder les comptes et de dresser la situation financière de l'association.

Situation financière aujourd'hui :

- Compte courant : 2 790,89 €
- Compte épargne : 16 738,84 €

Charges actuelles : Gestion KPMG + abonnement hébergement du site Internet.

2. Céder tous les actifs à UBFC :

- transfert des matériels et biens mobiliers. Il faut noter que l'essentiel des matériels, fournitures et mobiliers a déjà été transféré à UBFC via une convention de mise à disposition signée le 24 janvier 2016 par la Présidente provisoire d'UBFC.
Restent de nombreux goodies qui ne sont plus utilisables (logo Polytechnicum association).
- transfert de la trésorerie. Il est convenu qu'une partie sera conservée pour répondre à des demandes de paiements : liquidateur, gestion KPMG, potentielles factures.
- transfert des noms de domaine : Marque Evolutionn'Elles ; Opération Moka ; etc.
- transfert des contrats de l'hébergement du site web : Sites Internet « Polytechnicum BFC » ; site internet « Ingénieur Manager Tour » ; Abonnement Youtube.
- Etc.

✿ Résolutions soumises au vote

La dissolution ayant ainsi été décidée les résolutions suivantes définissent les modalités de la dissolution.

Le Président propose les résolutions suivantes :

Deuxième résolution : Nomination des liquidateurs

=> Le Président et le Trésorier sont désignés comme liquidateurs. Ils seront accompagnés par un cabinet spécialisé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire vote POUR la résolution à l'unanimité.

Troisième résolution : Mandat des liquidateurs :

=> L'assemblée donne aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation dans un délai de deux années à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire vote POUR la résolution à l'unanimité.

Il est convenu qu'une fois la liquidation terminée, l'Assemblée Générale se réunira une dernière fois pour la présentation de l'état de liquidation.

✿ Questions diverses

Le Président tient à saluer le travail important mené au sein de l'association Polytechnicum.

De grands succès sont à souligner :

- Le Polytechnicum est reconnu par la CRGE (Conférence Régionale des Grandes Ecoles)
- Le Polytechnicum fut fondateur de TalentCampus, projet qui est amené à perdurer.
- L'ingénieur Manager Tour, projet fédérateur important qui sera renouvelé au sein de la COMUE UBFC désormais.

A la création de la COMUE UBFC, la Région a fait part de sa décision d'apporter son soutien financier aux projets de l'association via UBFC.

Le Polytechnicum constitue aujourd'hui un Pôle Thématique d'UBFC. Après une longue période de structuration nous pouvons désormais relancer la dynamique en poursuivant les projets communs existants ou en en créant de nouveaux.

Le Président remercie l'ensemble des membres de l'association du Polytechnicum BFC pour s'être engagés dans cette belle aventure tout au long de ces années.

Le Président souhaite également remercier Martine Schenini, assistante du Trésorier, qui a beaucoup travaillé à la tenue des comptes de l'association, ainsi qu'à Christèle Marchand, coordinatrice du Polytechnicum UBFC, qui a accompagné l'association pendant ces trois années de transition.

En retour les membres remercient le Président pour son travail et son engagement.

✻ Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie tous les participants et déclare la séance levée.

Fait à Dijon le 15 novembre 2018

Bernard CRETIN



Le Président

Luis LE MOYNE



Vice-Président